

PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juin 2014

Date de convocation : 13/06/2014

Date d'affichage : 14/06/2014

Nombre de Membres:

En exercice: 15

Présents : 14

L'an 2014, le 20 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : Mmes : GOMMELET Florence, HORTANCE Annick, LORON Jeanne, RIVOIRAS Danièle, ROYAUX Sonia, SAULNIER Yvette, MM : CHAUVEAU Guillaume, CHEDMAIL Sylvain, GESLIN Christophe, GESLIN Joseph, GILHODES Frédéric, GOUBA Ismaël, LEBLOND Jeremy, OURY Sylvain

Absents :

Absents excusés : Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHANTEUX Christelle à Monsieur GESLIN Joseph

Secrétaire de séance : Mme SAULNIER Yvette

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) de la réunion du 16 mai 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2014.

- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 20 Juin 2014, Mme SAULNIER Yvette

ORDRE DU JOUR

◇ **INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS – Elections sénatoriales**

◇ **FINANCES – DIVERS – Gratuité du Musée**

◇ **FINANCES – DIVERS – Location de la salle des fêtes - Modification des tarifs**

◇ **FINANCES – DIVERS – Redevance d'assainissement collectif**

◇ **FINANCES – SUBVENTIONS – Association ESCALE**

◇ **DOMAINE – ALIENATION – Cession partielle d'un talus**

◇ **INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS – Désignation d'un référent sécurité routière**

◇ **ENVIRONNEMENT – Convention de labellisation d'itinéraires de randonnées**

◇ **Questions diverses**

2014_07_01 - FINANCES LOCALES - DIVERS - Tarif entrée du musée

Mme LORON, 1ère adjointe et Présidente des Amis de la Roche aux Fées, présente l'historique du musée des Arts et Traditions d'Essé. M. le Maire présente la situation comptable du musée. Il informe que la commission Finances, réunie le 11 juin dernier pour statuer sur la question des droits d'entrée au musée, propose l'instauration de la gratuité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'instaurer la gratuité au musée à compter du 1er juillet 2014,

- de supprimer et clôturer la régie Musée à compter du 1^{er} juillet 2014,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

2014_07_02 - FINANCES LOCALES - DIVERS - Tarif des diverses locations

Suite à la commission Finances du 11 juin dernier, M. le Maire propose de revoir les tarifs de la location de la salle Communale et de la location du terrain de foot appliqués sur la commune. Les modifications proposées portent sur les points suivants:

- la réduction du tarif week-end de la location de la salle Communale
- la suppression du tarif réduit accordé aux adhérents de l'association de football de la Roche aux Fées pour des locations à titre privée
- l'instauration d'un tarif pour utilisation du gaz au terrain de foot
- l'instauration d'un tarif pour la location de la salle de sports par des associations appartenant au territoire de la Communauté de Communes pour des manifestations à but lucratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la location de la salle Communale et de la location du terrain de foot, et d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 01/07/2014, comme suit:

		Journée de 9h à 9h	Week-end	Cauton	Vin d'honneur	Vaisselle > à 50 couverts	Réunion
Salle Communale	Assoc Essé	GRATUIT					
	Don du sang						
	Pompiers						
	Esséens	150 €	250 €	150 €	GRATUIT	1 € / couvert	50 €
	Extérieurs	250 €	350 €	200 €		1 € / couvert	50 €
Terrain de Foot	Esséens	70 €	120 €	150 €	5 € supplémentaire par journée pour l'utilisation du gaz		
	Extérieurs	120 €	170 €	150 €			

Salle de Sports	Association Pays de la Roche aux Fées Manifestation à but lucratif
1 journée	150 €

2014_07_03 - DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Redevance - Tarif 2015

M. le Maire rappelle le tarif 2014 :

- Part fixe 80 € HT
- Part variable (en fonction de la consommation d'eau potable) 1.60 € HT

Considérant le projet d'extensions des capacités du système d'assainissement collectif,
Considérant la proposition de la commission Finances du 11 juin dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif 2015 de la redevance d'assainissement collectif, comme suit :
 - Part fixe 84 € HT
 - Part variable 1.68 € HT

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

2014_07_04 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - PARTICIPATION au centre de loisirs de Marcillé-Robert l'Escale

M. le Maire présente la demande de participation financière du centre de Loisirs Escale qui fonctionne au mois de juillet de chaque année. Il propose d'augmenter la participation de la commune qui était jusque là d'1€ par journée enfant, montant dérisoire par rapport au coût de fonctionnement de la structure, ce qui permettrait d'être plus cohérent par rapport à la participation accordée à l'association Croq Vacances pour le centre de loisirs de Retiers.

Au vu du débat, M. le Maire propose de voter pour 3 montants différents: 3 € par journée enfant, 4 € par journée enfant ou 5 € par journée enfant.

Montant de la participation/enfant	Votes
3 €	1
4 €	4
5 €	10

Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, le Conseil Municipal décide:

- d'attribuer une participation de 5 € par journée enfant au centre de Loisirs Escale,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

2014_07_05 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS - Cession d'une portion de terrain Lotissement Bonne Fontaine

M. le Maire présente la demande de M. et Mme DENIS, domiciliés 11 Lotissement Bonne Fontaine à Essé, en vue d'acquérir partiellement la parcelle cadastrée section ZQ n°195.

Cette portion de parcelle longe une haie sur talus et n'est d'aucune utilité. Il s'agit d'une régularisation puisque la portion concernée est incluse dans l'enceinte grillagée de la propriété des demandeurs.

L'aliénation de ce terrain, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

La commission Finances réunie le 11 juin dernier propose de régulariser la situation et de vendre au prix de 6.10 € le m2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,:

- décide l'aliénation d'une portion de la parcelle cadastrée ZQ n°195, correspondant au fond de parcelle des propriétaires riverains, M. et Mme DENIS, au prix de 6.10 € le m2,
- précise que tous les frais liés à la cession sont à la charge de l'acquéreur (bornage, acte notarié...),
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au règlement de cette affaire.

2014_07_06 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Référent sécurité routière

L'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un Elu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la

diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité (PLU, ZAC, actions de prévention menées sur la commune...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Ismaël GOUBA, référent sécurité routière de la commune d'Essé.

2014_07_07 - DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - Convention de labellisation d'itinéraires de randonnée pédestre

M. le Maire informe l'assemblée que le Comité départemental de la randonnée pédestre propose de labelliser Itinéraires de Promenades et de Randonnées un itinéraire traversant le lieu-dit Chemin Fleuri. Quelques centaines de mètres sont concernées sur la commune.

M. le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention de labellisation d'itinéraires de randonnée pédestre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- d'accepter la convention de labellisation d'itinéraires de randonnée pédestre telle que présentée,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et toutes les pièces liées à cette affaire.

INSTITUTIONS/VIE PUBLIQUE - Désignation des délégués aux élections sénatoriales

En application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Jeanne LORON, Annick HORTANCE, Sylvain CHEDMAIL, Sylvain OURY.

Conformément à l'article L284 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Les mandats de délégués et de suppléants sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Une seule liste, celle de Monsieur le Maire, s'est présentée.

Nom de l'élu	Nom de la liste
GESLIN Joseph	Joseph GESLIN
RIVOIRAS Danièle	Joseph GESLIN
LEBLOND Jérémy	Joseph GESLIN
LORON Jeanne	Joseph GESLIN
GILHODES Frédéric	Joseph GESLIN
HORTANCE Annick	Joseph GESLIN

Résultats de l'élection :	Nombre de votants	15
	Bulletins nuls ou blancs	1
	Nombre de suffrage exprimés	14
	Nombre de suffrages obtenus	
	Par la liste « Joseph GESLIN »	14

A l'unanimité des votants, sont élus délégués : Joseph GESLIN, Danièle RIVOIRAS et Jérémy LEBLOND et, élus suppléants : Jeanne LORON, Frédéric GILHODES et Annick HORTANCE sont élus suppléant(e)s dès le 1^{er} tour.

Questions diverses :

Informations relatives aux délégations du CM

M. le Maire informe des actes pris en vertu de l'article 2122-22 du CGCT: achat d'une balayeuse aspirante pour la salle de sports, signature d'un devis maçonnerie entrée du cimetière et d'un contrat d'entretien chaudière.

Office des sports de la Roche aux Fées

Reconduction de l'activité multisports à Essé. M. le Maire précise qu'avec la mise en place des TAP, l'Office des Sports avait pensé arrêter cette activité et en avait fait part lors de l'Assemblée Générale.

Réforme des rythmes scolaires

M. le Maire informe l'assemblée de l'état des négociations entre élus et responsables de l'association Croq Vacances pour une ouverture de la structure le mercredi matin.

Au vu de l'avancée du dossier, une réunion du Conseil Municipal pourrait être programmée en juillet (peut-être le 18 juillet).

Réunion Conseil Municipal

Prochaine réunion le 26 septembre 2014